STRATÉGIE ET OBJECTIFS
PLAN OKA-TREMBLANT

PLANIFICATION DE LA CONSERVATION

→ D'ici 2030, l'état des cibles de conservation est suivi à l'aide d'indicateurs mesurables.

→ D'ici 2030, les connaissances sur la connectivité écologique régionale ont été améliorées.

- Identifier le juste équilibre entre les usages permis/capacité de support des milieux connectés
- Élaborer et mettre en place un programme de surveillance à grande échelle pour valider les corridors identifiés dans le plan avec des professionnels (ministères, consultants, MRCs), et citoyens (via la science citoyenne)
- Établir des partenariats avec la communauté universitaire afin de trouver des techniques efficaces pour la restauration et la création des corridors écologiques
- Changements climatiques : méthodologie, études sur les impacts, etc. (Phase 2)
- Connaissances en connectivité aquatique
- Surveillance des corridors : propagation EEE (mettre en place une stratégie de contrôle et suivi des EEE dans les corridors)
- Intégrer des changements d'occupation du sol dans la planification des réseaux écologiques
- Suivre l'état des cibles

PROTECTION LÉGALE

→ D'ici 2030, 30% du territoire est protégé légalement ou par d'autres mesures de conservation.

- Saisir les opportunités de protection légale via les outils de conservation existants (aires protégées en terres publiques, conservation volontaire, AMCE, MCC, etc.)
- Conservation volontaire, démarchage et acquisition dans les zones essentielles à la connectivité
- Accroître la compréhension des motivations, des valeurs, des attitudes et des pratiques des propriétaires fonciers qui se préoccupent ou non de la conservation, ce qui servira de guide pour la promotion de la conservation volontaire
- Soutenir et promouvoir les démarches d'acquisition municipale
- Création et renforcement des capacités d'organismes de conservation locaux
- Centraliser et mettre à jour les informations sur les programmes de financement pour les municipalités et organismes de conservation de la région
- Mettre en place une stratégie d'acquisition cohérente avec la connectivité régionale

AMÉNAGEMENT DE PASSAGES FAUNIQUES

→ D'ici 2030, les zones propices à l'aménagement de passages pour la faune sur le territoire sont identifiées.

→ D'ici 2030, des passages fauniques sont aménagés dans X endroits prioritaires de la région.

- Ajouter des aménagements pour la faune dans les structures actuelles et celles prévues pour des réfections
- Identifier des opportunités pour un premier passage faunique supérieur
- Vigie des offres d'aide financièrement pour les aménagements fauniques
- Formation pistage
- Mettre en place un comité sur les passages fauniques dans les Laurentides
- Faire l'inventaire cartographique des passages fauniques existants dans la région
- Analyser le potentiel d'utilisation par la faune des structures présentes sur la route afin de prioriser les emplacements pour des aménagements

GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES

→ D'ici année, les producteurs agricoles (%?) ont été accompagnés dans la mise en place d'aménagements favorables à la connectivité écologique.

→ D'ici 3 ans, chaque MRC a restreint la proportion de son territoire compatible avec des projets miniers, et ce, en prenant en compte le tracé des CÉ.

→ D'ici [année], 25% des producteurs forestiers de la ZCPT ont adoptés des pratiques favorables à la connectivité écologique.

→ D'ici (année), au moins 70 % des municipalités ont des mesures favorisant l'aménagement forestier durable dans leur règlementation municipale.

- Favoriser les outils de mise en valeur comme le plan d'aménagement forêt-faune (PAFF)
- Souligner les bons coups du voisinage pour inciter les autres à en faire autant (trouver un outil pour les féliciter et les faire connaître)
- Mobiliser les acteurs en monde agricole (OBV, UPA, MAPAQ, Clubs conseils, organismes de conservations, producteurs, etc.) à bâtir un projet collectif commun fondé sur les principes de l'innovation sociale : créer filière agroforesterie
- Mettre en place un programme de mentorat entre les producteurs agricoles : continuer/partage d'expertise
- Soutenir la révision ou la mise en place d'un règlement municipal sur la foresterie
- Création d'une certification pour acériculture responsable
- Mettre en place des mesures écofiscalité pour les agriculteurs pour haies, bandes riveraines

AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

- Accompagner les MRC et les municipalités dans la révision de leurs outils de planification territoriale et règlementaire pour consolider la connectivité écologique (intégration du réseau écologique, densification urbaine, infrastructures vertes, etc.)
- Planifier les développements en prenant compte des milieux à valeur écologique importante
- Promouvoir le programme d'aménagements favorisant la biodiversité dans les lignes de transport d'Hydro-Québec auprès des municipalités
- Promouvoir la certification MEC
- Promouvoir les ambassadeurs et ambassadrices de la conservation
- Collaborer avec les promoteurs immobiliers pour intégrer la conservation des milieux naturels dans les projets de développement

→ D'ici 2030, l'ensemble des MRC de la zone de connectivité Oka-Tremblant ont inclus des dispositions dans leur schéma d'aménagement et ont mis en œuvre des mesures concrètes pour consolider la connectivité écologique.

→ D'ici 2030, 75% des municipalités de la zone de connectivité Oka-Tremblant ont inscrit les réseaux écologiques dans leur plan d'urbanisme et ont mis en œuvre des mesures concrètes pour consolider la connectivité écologique.

- Créer un comité de réflexion sur la foresterie
- Restez à l'affût des claims miniers sur le territoire
- Finaliser les TIAM + Développer plus de TIAM (corridors dedans)
- Diffuser l'information sur les claims
- OLA ou VOIC connectivité pour la TGIRT
- Définir la foresterie durable (et l'utilisation durable)
- Forêts de proximité (APUD)
- Faire reconnaitre des servitudes forestières
- Identifier et faire reconnaître des Mesures de Conservation Complémentaires (MCC)

DIFFUSION DES CONNAISSANCES ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

- Créer un comité de travail qui développe une stratégie de communication commune (plan de marketing social)et appliquer des stratégies novatrices pour communiquer efficacement aux publics cibles la valeur des corridors écologiques
- Créer et tenir à jour une page web sur le plan de connectivité sur le site internet d'ÉCL pour la sensibilisation et promotion du plan
- Tenir des activités de participation citoyenne destinées au grand public (ex. mois de la biodiversité des Laurentides, bioblitz, sensibilisation dans les écoles, activités de pêche, kiosques, conférences, etc.)
- Créer une version vulgarisée du plan de connectivité Oka-Tremblant et tenir un événement immersif pour le présenter au grand public.
- Maintenir les efforts de collaboration avec les communautés autochtones locales
- Officialiser la création de l'Alliance Nature Laurentides pour mettre en place un cadre de gouvernance et une stratégie régionale en conservation et pour la zone de conenctivité Oka-Tremblant.
- Créer des opportunités de collaboration inter-municipales et inter-MRC pour favoriser la cohérence et la complémentarité des actions au-delà des limites administratives
- Formations municipales (connectivité, intendance, outils règlementaires, écofiscalité, etc.)

→ D'ici 2030, les parties prenantes de la régionont été mobilisées à participer à la conservation des milieux naturels et à la connectivité écologique

→ D'ici 2030, une stratégie de communication l'importance de la conservation des milieux naturels et de la connectivité écologique a été diffusée à l'ensemble des parties prenantes de la région.

→ D'ici 2030, le réseau des organisations et institutions impliquées dans la conservation des milieux naturels est structuré et collabore vers une vision commune.

→ D'ici 2030, ÉCL et ses partenaires auront mis à la disposition les outils et ressources nécessaires pour soutenir les efforts de conservation dans les Laurentides.

ACCÈS À LA NATURE ET TOURISME DURABLE

- Incitatifs pour tourisme durable
- Aménagement de sentiers et d'infrastructures en accord avec la conservation, restrictions d'accès dans les zones sensibles en lien avec l'expansion touristique et la hausse de la clientèle. (Nombres de visiteurs, résidents temporaires, accessibilité routière, etc.)
- Augmenter l'accès à la nature afin de réduire la pression sur les milieux
- Études sur l'impact des activités récréatives
- Études capacité de support des MN
- Mobiliser les collectivités qui cohabitent avec le loup (p. ex. résidents, trappeurs, chasseurs) à l'adoption de pratiques compatibles avec la persistance de l'espèce
- Stratégie Tourisme durable
- Créer un comité de réflexion sur le tourisme
- Intégrer les impacts des CC dans les pratiques touristiques

→ D'ici 2030, un accès à la nature de proximité a été bonifié pour la pratique d'activités récréatives extensives.

→ D'ici 2030, une stratégie de tourisme durable a été mise en place à l'échelle des Laurentides.

→ D'ici 2030, les impacts des activités récréatives et la capacité de support des milieux naturels sont mieux documentés.